Numéro 299 - Avril 2018

Bulletin Communal

Tenneville

En bref

p.3 Carte d'identité : j'ai perdu mes codes…
p.6 Commune Maya : guide gratuit
p.7 Agir en faveur des hirondelles
p.9 Nos écoliers ont fêté le carnaval
p.10 Tous les stages sportifs de l'été
p.13 Les tables secrètes débarquent

Edito : ils remplissent votre assiette

Le 8 mars dernier, dans le cadre du festival A Travers Champs, lancé par le Centre Culturel de Rochefort et soutenu par les ADL de la région et la Maison de la Culture Famenne-Ardenne, nous avons eu la chance de découvrir le film « Nature paysanne » à l'Auberge de Jeunesse.

Ce documentaire présentait les regards croisés de trois générations d'agriculteurs, leurs difficultés mais également les changements auxquels ils doivent quotidiennement faire face. Au terme du visionnage, un échange avec des agriculteurs de notre Commune a permis d'ouvrir le débat et de mieux comprendre le monde agricole.

En 50 ans, l'agriculture est sans doute l'un des secteurs de notre économie qui a le plus subi de transformations, d'évolutions et de défis structurels. Entre le travail d'un paysan avant la guerre et celui d'un agriculteur d'aujourd'hui, il n'y a plus guère en commun que l'amour de la terre et le désir de fournir des produits de qualité. La mécanisation, l'agrochimie, les évolutions technologiques ont modifié durablement la façon de concevoir la vie d'une ferme. L'augmentation des contrôles, les contraintes administratives et la volatilité des marchés ont également transformé le métier.

Nous sommes tous et toutes volontiers d'accord pour dire que la sauvegarde du monde agricole est primordiale dans nos régions rurales. Même si la part de la population vivant effectivement du travail de la terre est de plus en plus réduite, nous continuons à définir nos territoires comme destinés à l'agriculture, et à nous définir nous-mêmes comme des ruraux. Mais notre vision romantique et bucolique de la campagne ne doit pas nous faire oublier qu'un agriculteur aujourd'hui, c'est d'abord un entrepreneur, qu'une exploitation agricole, c'est une entreprise, qu'il faut faire tourner, perfectionner et diversifier.

Pour survivre face à des marchés et une industrie agro-alimentaire toujours moins favorables, nos agriculteurs doivent faire des choix. Certains choisissent la diversification, d'autres la concentration agricole. Certains s'orientent vers la filière-bio, d'autres adaptent l'agriculture conventionnelle raisonnée. En dehors de tout parti-pris idéologique, il est difficile d'affirmer que tel ou tel choix est meilleur qu'un autre. Faut-il d'ailleurs les opposer ? Puisque l'avenir de l'agriculture est incertain, il est bon que l'agriculture elle-même se diversifie. Bio et agriculture conventionnelle raisonnée répondent tous deux à une demande et doivent donc vivre ensemble en bonne collaboration.

Aujourd'hui plus que jamais, les agriculteurs ont besoin de notre soutien. Consommons local et allons à la rencontre des produits de notre terroir. Soyons conscients du travail et de l'importance de nos agriculteurs pour la survie de notre modèle rural avant de nous plaindre d'éventuelles nuisances. Nous aussi, par nos comportements, pouvons aider les agriculteurs à remplir nos assiettes. Des moments d'échange comme ceux d'« A travers champs » sont sans aucun doute le meilleur moyen d'entretenir un vrai dialogue entre ceux qui vivent de la ruralité et ceux qui vivent au milieu de celle-ci.

Nicolas Charlier, Echevin

Etat civil

Naissances

27/02/2018	Nathéo, fils de Jacky Gendarme et Sandra Ponsard, de Tenneville
05/03/2018	Augustin, fils de Thierry Monville et Delphine Courtois, de Beaulieu
05/03/2018	Loïs, fils de Christophe Schu et Anaïs Lentz, de Tenneville

Décès

24/02/2018	Chen Hsiu-Yin épouse De Bruycker Michel, de Champlon
26/02/2018	Orban Anna épouse Léonard Odon, de Tenneville
27/02/2018	Gérard Guy, d'Erneuville
05/03/2018	Fontaine René veuf Dupont Madeleine, de Wyompont
14/03/2018	Urbain Georgette, de Tenneville (home)
15/03/2018	Gérard Damien époux Cheppe Béatrice, de Champlon

Avis d'enquête publique

Projet de Plan d'aménagement forestier de la forêt de Tenneville

Le Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement - Département de la nature et des forêts (DNF) - Direction extérieure de Marche-en-Famenne, a initié la rédaction du projet de plan d'aménagement de la forêt de Tenneville.

Ce projet de plan concerne la Commune de Tenneville et est soumis à enquête publique.

L'administration communale de Tenneville porte à la connaissance de la population le projet de Plan d'aménagement ainsi que le Rapport d'Incidences Environnementales (RIE). Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis de la population en vue de l'adoption de ce plan par la Commune, propriétaire de la forêt de Tenneville.

Vous pouvez consulter ce Plan et émettre vos remarques pendant la durée de l'enquête publique, dans les bureaux de l'administration communale de Tenneville (Route de Bastogne, 1 - 6970 Tenneville). Des renseignements complémentaires peuvent y être obtenus ainsi qu'auprès du cantonnement du DNF de Nassogne (Place des Martyrs,13 à 6953 Forrières - Tél. 084/37.43.10).

L'enquête publique se déroule du 29/03/2018 au 14/05/2018.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de Tenneville, à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 9 à 11h et de 14 à 15h30 (sauf jour férié et fermeture exceptionnelle) ou sur rendez-vous à fixer au moins 24h à l'avance avec le service communal de l'urbanisme au numéro 084 45 00 40 (Leslie Bosendorf ou Walter Joris).

Carte d'identité : que faire si j'ai perdu mon code PIN ?

Votre carte d'identité est nécessaire pour de nombreuses opérations, notamment pour remplir votre déclaration fiscale en ligne si vous utilisez un lecteur de carte d'identité pour vous connecter. Que faire si vous ne connaissez plus vos codes ?

Lors de la fabrication de votre nouvelle carte d'identité électronique ou de votre titre de séjour électronique, le producteur de la carte vous a envoyé un courrier avec vos codes. Si vous êtes toujours en possession de ce courrier, vous pouvez, muni de celui-ci, vous rendre auprès de votre Commune pour obtenir de nouveaux codes.

Que faire si vous n'êtes plus en possession de ce courrier ? Si vous n'avez plus ce courrier, vous pouvez faire la demande de nouveaux codes soit auprès de votre commune, soit ici : http://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/documents-didentite/eid/demande-dun-code-pin/

Les nouveaux codes arriveront dans votre Commune au plus tard trois semaines après votre demande. Si vous avez déménagé dernièrement, il est possible que vos codes arrivent dans votre ancienne Commune. Vous devrez alors vous rendre à votre administration communale pour activer votre code PIN.

<u>Permanence des contributions</u>

L'administration des contributions de Bastogne informe la population qu'une permanence, destinée à aider le contribuable à compléter sa déclaration à l'impôt des personnes physiques de l'exercice 2018, revenus 2017, sera organisée ***<u>le jeudi 31 mai, de 9 à 12h</u>*** à l'administration communale de Tenneville.

Prière de vous munir de tous les documents nécessaires.

Conseil communal du 13/02/2018 : compte-rendu succinct

Absents et excusés : MM. Vincent Borrey et Jean Pierre Vandingenen
Le Conseil communal réuni en séance publique,
Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Echange de parcelles Vanschoonwinkel-Willems/Commune de Tenneville
Vu la demande introduite par M. et Mme Vanschoonwinkel-Willems, pour un bien sis à Laneuville-au-Bois 5 à 6970 Tenneville, sollicitant l'acquisition d'une superficie de 2 ares et 12 centiares à prendre dans la parcelle communale sise à l'arrière de leur propriété. Considérant que la Commune de Tenneville souhaite acquérir, pour cause d'utilité publique, une bande de terrain de 36 centiares appartenant aux demandeurs, sise au-devant de leur propriété.
Considérant que le Collège communal en date du 19/12/2017 a marqué son accord sur l'offre des demandeurs,
Considérant que l'opération présente une soulte de 5.620 € à charge des demandeurs.
Décide à l'unanimité :
Art. 1 **:** l'acquisition par la Commune de Tenneville d'une contenance de 36 centiares.
Art. 2 **:** la vente aux demandeurs d'une contenance de 2 ares 12 centiares.
Art. 3 **:** fixe le montant de la transaction à 5.620 € à charge des demandeurs.
Art. 4 : l'acquisition des 36 centiares par la Commune est réalisée pour cause d'utilité publique.

Acquisition de parcelles forestières appartenant à Mme Genin Christiane
Considérant l'opportunité d'acquisition de deux parcelles boisées d'une contenance totale de 21 ares 40 centiares.
Vu la décision du Conseil communal du 28/09/2017, marquant son accord sur le principe de la transaction ;
Considérant la faible valeur de ces parcelles, dont l'acquisition participe à supprimer une enclave composée de propriétés privées dans le bois communal ;
Considérant que cette acquisition est effectuée pour cause d'utilité publique ;
Décide à l'unanimité
Art. 1 : l'acquisition de deux parcelles boisées d'une contenance totale de 21 ares 40 centiares
Art. 2 : fixe le montant total de l'acquisition à 946 €.

Ecopasseur : rapport annuel 2017
Vu le rapport le rapport d'activités de l'année 2017 dressé par l'agent écopasseur et présenté en séance,
Décide à l'unanimité :
Article 1 : d'approuver le rapport d'activité 2017 tel que présenté

Tableaux peinture : acquisition
Vu l'exposition de Tenneville culture,
Attendu qu'il serait bon de promouvoir les artistes locaux,
Décide à l'unanimité :

La caméra thermique utilisée par notre écopasseur, lors de visites sollicitées par les particuliers. Son travail a fait l'objet de deux reportages, à revoir sur www.tvlux.be.

l'acquisition de 2 tableaux appartenant à Sylvine Hage de Tenneville et Pascale Duplicy de Wyompont pour un montant total de 550€.

Groupement d'informations géographiques : adhésion - fixation nombre de licences désignation du représentant et détermination des utilisateurs
Attendu qu'il y a lieu d'adhérer à la structure asbl GIG pour continuer à disposer des solutions développées et utilisées au sein des services communaux ;
Attendu que l'Assemblée générale du 16 octobre 2017 a fixé la cotisation annuelle à 25,00 € ainsi que le coût des licences (2 licences pour 3.025€)
Attendu que le Conseil communal doit désigner son représentant à l'Assemblée générale de l'asbl GIG et qu'il désigne : M. Ludovic COLLARD, échevin.
A l'unanimité,
Décide :
de prendre connaissance et d'adopter le projet de convention concernant les conditions d'utilisation des solutions développées par l'asbl Groupement d'Informations Géographiques et mises à la disposition des collectivités publiques locales ;
d'acquérir **2** licences d'utilisation ;
d'inscrire un montant de 3.050,00 € au budget ordinaire 2018, ainsi qu'au budget ordinaire des années à venir.

Travaux de voiries du réseau primaire - 3ème partie - phase 3 : cahier des charges et conditions du marché - convention
Vu la demande du Comité d'Aménagement Foncier Erneuville du 5 février 2018 en vue d'établir une convention avant adjudication pour la prise en charge de la part non subsidiée des travaux de voiries du réseau primaire.
Considérant le tableau de répartition des coûts duquel il ressort que le montant total estimé est de 439.762,61 €, tous frais compris ;
Considérant que le coût estimé à charge de la Commune de Tenneville est de 193.259,57 €,
Compte-tenu de travaux supplémentaires de 28.924,20 € à charge complète de la commune,

A l'unanimité décide :
Article 1 : La Commune interviendra dans le prix total des travaux de voiries du réseau primaire pour un montant estimé de 193.259,57 euros,
Article 4 : Une convention sera signée entre la Commune, le Comité de remembrement et le Service Public de Wallonie, comptable du Comité.

Acquisition tracteur tondeuse : arrêt du cahier des charges et approbation des conditions du marché
Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition d'un tracteur tondeuse" établi par la Commune de Tenneville et le montant estimé de ce marché ; Décide :
Article 1er : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition d'un tracteur tondeuse. Le montant estimé s'élève à 17.500,00 € hors TVA ou 21.175,00 €, 21% TVA comprise.
Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publicité.

Acquisition signalisation routière : arrêt du cahier des charges et approbation des conditions du marché
Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition de panneaux directionnels et de signalisation" établi par la Commune de Tenneville ;
Décide :
Article 1er : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition de panneaux directionnels et de signalisation", établis par la Commune de Tenneville. Le montant estimé s'élève à 5.110,00 € hors TVA ou 6.183,10 €, 21% TVA comprise.
Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Création classe maternelle mi-temps complexe scolaire Champlon
A l'unanimité ratifie la décision du Collège communal du 30 janvier 2018 décidant l'ouverture d'une classe maternelle mi-temps au complexe scolaire de Champlon à la date du 22 janvier 2018, suite aux inscriptions.

Huis clos :

Ratification dans l'enseignement
Ratifie à l'unanimité les décisions du Collège communal
du 03.01.2018 accordant un congé exceptionnel à M. Dardenne Steve prenant cours le 05.01.2018 pour exercer une fonction de promotion au sein du PO de Fauvillers
du 09.01.2018 désignant comme institutrice primaire Mme Houyet Maryne, à raison de 24 périodes en remplacement de M. Steve Dardenne
du 30.01.2018 désignant comme institutrice maternelle :
- Mme Achenne Noémie, à raison de 2 périodes supplémentaires (ce qui porte à un temps plein son taux d'occupation)
- Mme Rasquin Mathilde, à raison de 11 périodes.

Aide régionale pour vos projets de rénovation

Un prêt à tempérament à 0% et des primes pour rénover votre logement ! Besoin d'isoler ou d'assécher vos murs, de refaire votre toiture, vos châssis, d'éliminer le radon ou encore de renouveler votre installation électrique ?

La SWCS (Société wallonne du crédit social) vous aide à financer ces travaux en proposant les prêts à tempérament à 0% d'intérêt (TAEG 0%) ! De plus, si vous avez droit aux primes de la Wallonie, la SWCS les préfinance. Elle s'occupe de toutes les démarches pour que vous puissiez en bénéficier !
En 2017, 220 ménages de la province de Luxembourg ont pu réaliser leur projet grâce à la SWCS. **Pourquoi pas vous ?**

Voici les principales conditions pour obtenir le prêt à 0% :
- Être propriétaire d'une habitation en Wallonie qui a au moins **10 ans d'âge** en tant que logement.
- Avoir bénéficié, au cours de l'avant-dernière année, de revenus imposables globalement **inférieurs ou égal à 93.000€**
- Avoir remboursé le prêt avant votre **81ème anniversaire**
- Disposer d'une **capacité financière** suffisante pour pouvoir rembourser le prêt.

Vous pouvez consulter l'ensemble des conditions et la liste complète des travaux finançables et sur le site internet : www.swcs.be. Attention, emprunter de l'argent coûte de l'argent.

Un renseignement ne coûte rien, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un de nos 4 partenaires dans la région
Nos bureaux
La Terrienne du Luxembourg : MARCHE, BASTOGNE, VIRTON - T.084/32.21.02
Province de Luxembourg : LIBRAMONT, VIRTON, VIELSALM, BASTOGNE T.063/21.26.61

Sécurité routière : tous responsables, limitons notre vitesse

SECURITE ROUTIERE :
TOUS RESPONSABLES !

LIMITONS NOTRE VITESSE !

Avec le retour du printemps, nous conducteurs avons tendance à augmenter notre vitesse. Que ce soit sur voies rapides ou dans les agglomérations. Sur la commune, nous devons constater une recrudescence de la vitesse :

⇒ sur l'axe Nationale 4 et notamment dans la traversée de Tenneville

⇒ sur les routes régionales et notamment la traversée des villages de Champlon, Erneuville ou Beaulieu où la vitesse est limitée à 50km/h dans les agglomérations.

⇒ sur nos routes communales où souvent les excès sont inquiétants.

TOUS RESPONSABLES :

CHAQUE CONDUCTRICE,
CHAQUE CONDUCTEUR
DOIT ADAPTER SA VITESSE
COMME S'IL CIRCULAIT DANS SA PROPRE RUE, OÙ SES ENFANTS JOUENT !!!!

NOUS SOMMES TOUS CONCERNES !

Agir en faveur des hirondelles avec le PNDO

Le Parc naturel des deux Ourthes a été sélectionné pour participer à l'opération 2018 de sauvegarde des hirondelles, CAP' Hirondelles, menée à l'initiative de la Wallonie et de l'asbl « Les Bocages ».

Au niveau du territoire wallon, on peut considérer aujourd'hui qu'en 40 ans à peine, on a perdu près de 80% des effectifs d'hirondelles. Pour tenter d'inverser cette tendance, chacun à son échelle peut faire quelque chose en faveur de ces oiseaux annonciateurs du printemps.

Le Parc naturel se tient à votre disposition pour vous donner des **conseils personnalisés** et trouver des réponses à vos interrogations et/ou solutions en cas d'éventuels problèmes rencontrés.

Contact : Nathalie Claux - 061/210402 (du lundi au mercredi - nathalie.claux@pndo.be.
Plus d'infos : https://caphirondelles.wixsite.com/caphirondelles

Cap'Hirondelles

Petit patrimoine populaire wallon insolite : appel à projets

L'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP) lance un appel à projets sur le thème du petit patrimoine populaire insolite. Le projet se concentrera sur la restauration, la réfection et la valorisation d'éléments du Petit Patrimoine Populaire Wallon appartenant à des pouvoirs publics ou à des propriétaires privés.

Cet appel à projet concerne le petit patrimoine populaire insolite, et visera les catégories thématiques suivantes :

Les enseignes et les devantures de magasin, les réverbères et candélabres, les girouettes, les tables d'orientation et les cadrans solaires, les perrons, les croix de justice et les piloris, les bancs publics, les gloriettes et les kiosques, les mosaïques, peintures murales et les trompe-l'œil, les lavoirs, les glacières et les fours, les gargouilles et cracheurs, les pigeonniers et les colombiers, les murs en pierres sèches et les bornes-frontières.
Les dossiers doivent être déposés ou envoyés par tout moyen donnant date certaine au plus tard le 16 avril 2018.

Wallonie patrimoine AWaP

Infos complémentaires :

http://agencewallonnedupatrimoine.be/news/appel-a-projet-petit-patrimoine-insolite/
ou à l'administration communale (084 45 00 40).

Commune MAYA : un guide gratuit pour les jardiniers

Qui dit retour des beaux jours dit retour au jardin. La Région wallonne vient d'éditer un nouveau guide à destination du grand public, abordant le sujet du fleurissement en faveur des pollinisateurs. Après avoir dressé le portrait de nos insectes pollinisateurs, le guide aborde le sujet des aménagements au sens large (hôtels à insectes, notes techniques pour l'élaboration d'un massif floral, etc). Un guide de 148 pages, gratuit, bien documenté, qui intéressera petits et grands.

En Wallonie, le Plan Maya a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs. Depuis 2011, les Communes, les Provinces et les citoyens s'engagent dans des démarches actives qui visent à assurer le gîte et le couvert pour nos pollinisateurs.

Les pollinisateurs sont d'une importance capitale pour la reproduction des plantes à fleurs sauvages et cultivées. Chez nous, environ 75 % des plantes à fleurs sauvages et 84 % des espèces cultivées dépendent des insectes pour leur reproduction. Mais qui sont ces pollinisateurs? Quelles sont leurs fonctions? Comment les accueillir dans nos espaces publics? Ce guide vous invite à découvrir les insectes pollinisateurs de nos régions et à mieux comprendre leurs besoins, afin de les accueillir dans les meilleures conditions au sein de nos espaces verts publics ou privés. Toute une série d'actions sont possibles et chacun peut contribuer à la conservation de ces insectes indispensables, en contexte urbain et rural, quel que soit le degré de préservation du territoire.

Maya depuis 2011
Il y a déjà 7 ans, le 26 avril 2011, la Commune de Tenneville s'est engagée dans le plan Maya via la signature d'une charte. Les premières actions ont été décidées lors du Conseil communal du 7 octobre 2011. Depuis, la Commune a mis en place de nombreuses actions.

Trois abeilles
Le 28 avril 2017, Tenneville a reçu le label « trois abeilles », comme vingt autres communes wallonnes, témoignant de son engagement en faveur des insectes pollinisateurs et de la biodiversité.

L'intégration de plantes mellifères dans les fleurissements communaux fait partie des engagements pris par les Communes Maya.

La flore horticole constitue une des voies à explorer pour aider les pollinisateurs. En effet, elle offre un large panel d'espèces végétales pour renforcer les fleurissements à l'échelle des Communes, tout en tenant compte de certaines recommandations et conseils en matière d'aménagement. Parce que toutes les plantes ne présentent pas le même intérêt vis-à-vis des pollinisateurs, une sélection de 100 espèces ornementales vous est proposée. Cette sélection est le fruit d'observations de terrain, par les auteurs, au cours des 10 dernières années, en Belgique et dans les pays limitrophes, ainsi que de rapports publiés par d'autres associations et institutions.

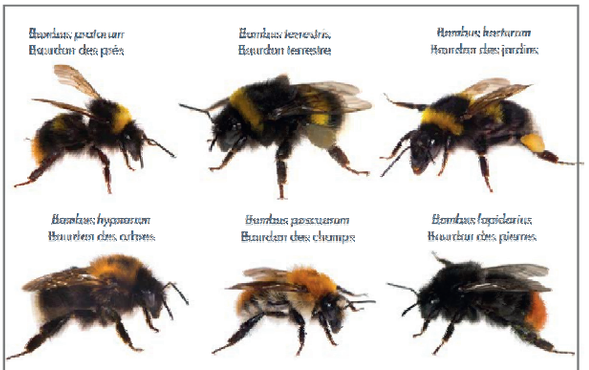

Les abeilles ne sont pas les seuls pollinisateurs de nos régions. Les principaux groupes de pollinisateurs sont les diptères (mouches), les coléoptères (scarabées), les lépidoptères (papillons) et les hyménoptères (guêpes, fourmis, abeilles, bourdons). Ici, le bourdon. Il en existe une vingtaine d'espèces en Belgique.

Références du guide : « Vers un fleurissement favorable aux pollinisateurs », SPW Editions, 2018
Où se le procurer :
- http://biodiversite.wallonie.be/fr/plan-maya.html?IDC=5617 (onglet « bibliothèque maya »)
- Pour recevoir la brochure papier, s'adresser au SPW DGO3 Service Documentation
Mme Joëlle Burton 081/33 51 80
joelle.burton@spw.wallonie.be

CONCRETEMENT, ETRE UNE « COMMUNE MAYA », C'EST

- Planter des végétaux mellifères
- Soutenir les apiculteurs de la commune
- Sensibiliser nos citoyens
- Entretenir des espaces verts en fauchage tardif
- Réduire l'utilisation des pesticides
- Intégrer une gestion différenciée de nos espaces verts

Plaines de vacances 2018 : A vos agendas

Les plaines de vacances organisées par l'administration communale et agréées par l'ONE se dérouleront :

⇒ du lundi 16 juillet au 27 juillet 2018 sur le site de l'école de Champlon. Au menu : animations sur un thème, excursions, jeux, bricolages, etc.

⇒ du lundi 30 juillet au 9 août 2018 au centre sportif de Tenneville. Au menu : multisports et psychomotricité.

Vous trouverez ci-dessous le programme détaillé.

A bientôt.

Françoise PICARD
Coordinatrice de l'Accueil Temps Libres

	LES PLAINES D'ANIMATIONS
Quand ?	Du 16 /07 au 20/07/2018 Du 23 /07 au 27/07/2018
Pour Qui ?	**Pour les enfants de 2,5 à 12 ans**
Quoi ?	- Animations diverses sur un thème : bricolages, jeux divers, excursion, jeux à l'extérieur, … Les animations sont adaptées aux différentes tranches d'âge.
Où ?	Site de l'école de Champlon, Rue du Château, 1, 6971 CHAMPLON
Heures ?	Activités de 09 h 00 à 16 h 00 Garderie gratuite à partir 07 h 30 le matin jusque 17 h 30 le soir.
Prix ?	40 € par enfant par semaine. Une réduction de 5 € à partir du 2ème enfant de la même fratrie. ***L'inscription n'est effective que lorsque le paiement est réalisé. Nous nous réservons le droit de supprimer l'inscription si le paiement n'est pas réalisé dans le délai***

	LES PLAINES SPORTIVES
Quand ?	Du 30/07 au 03/08/2018 Du 06/08 au 10/08/2018
Pour Qui ?	**Pour les enfants de 2,5 à 12 ans**
Quoi ?	Activités de psychomotricité pour les enfants de **2,5 à 6 ans** (la limite d'âge s'arrête aux enfants inscrits en 3ème maternelle en 2017/2018) - Activités multisports pour les enfants de **6 à 12 ans.** (piscine, basket, football, courses, ateliers divers, marche, …)
Où ?	Au centre sportif de Tenneville, Route Saint-Quoilin, 50, Champlon
Heures ?	Activités de 09 h 00 à 16 h 00 Garderie gratuite à partir de 7 h 30 le matin jusqu'à 17h30 le soir.
Prix ?	40 € par enfant par semaine. Une réduction de 5 € à partir du 2ème enfant de la même fratrie. ***L'inscription n'est effective que lorsque le paiement est réalisé. Nous nous réservons le droit de supprimer l'inscription si le paiement n'est pas réalisé dans le délai !*** ***Renseignements : Françoise PICARD 084/45 00 51 francoise.picard@tenneville.be***

Talon d'inscription pour les plaines de vacances 2018 :

UN talon d'inscription PAR ENFANT. MERCI
A remettre à Françoise Picard AVANT le 2 JUILLET 2018

Nom et prénom du chef de famille ou le tuteur :
Téléphone/ Gsm Parents :

Nom de l'enfant:
Prénom enfant:
Adresse :
Date de naissance de l'enfant:

Périodes d'inscription :
Date de l'inscription :

Signature des parents ou du tuteur :

Les écoliers ont fêté le carnaval

Les enfants et les parents étaient à la fête le dimanche 4 mars après-midi à l'école de Champlon. Le traditionnel carnaval des enfants s'est déroulé dans une douce ambiance.

Parents et écoliers ont pu célébrer la fin de l'hiver et danser autour de leur équipe éducative qui avait revêtu, pour l'occasion, un costume de marin.

Bravo au comité de parents pour cette belle organisation.

Accueil extrascolaire : programme du mois d'avril

Le programme détaillé des activités extra-scolaires (mercredi après-midi) sera diffusé via les écoles communales.

Date	Activités proposées de 14 h 00 à 16h30	Catégorie d'âge
18/04/2018	Je bouge mon corps	2,5 à 6 ans
	Activité sportive au centre sportif à Champlon "Hoverboard" TENUE DE SPORT ET BASKETS EXIGEES !	6 à 12 ans
25/04/2018	Voici venir les Barbapapas	2,5 à 6 ans
	Atelier récréatif de la bibliothèque	6 à 12 ans

<u>Pour le mercredi après-midi uniquement sur inscription :</u>

Talon à remettre au plus tard le lundi de chaque semaine à Françoise Picard (à la maison communale ou au local extrascolaire). Vous pouvez réserver plusieurs mercredis à l'avance !

Nom :

Prénom :

Age :

Ecole de :

Adresse :

Téléphone :

Je dîne à l'accueil extrascolaire Oui - Non

Je participe à l'activité du (des) mercredi(s) (noter les dates) :

Date :

Signature :

ATTENTION, le nombre de places est limité.
En cas de désistement, veuillez prévenir pour le LUNDI qui précède le mercredi choisi au 084 45 00 51 de 9h à 15h (sauf le mercredi).
Merci.

Les infos du Centre sportif

CERCLE DE YOGA
« LE MATIN CALME »
Matinée de stage
Le lundi 21 mai 2018
(pentecôte)
De 9 à 12 h (accueil dès 8h30)
Centre sportif
Champlon-Tenneville
Animée par Daniel STEPHANY,
Professeur diplômé
reconnu par l'Adeps
Thème : «**Harmoniser le corps et l'esprit**»
Accessible à tous,
débutants ou initiés.
Apporter un tapis,
(une couverture et un petit coussin pour le confort)
Coût : 13 €
(collation et boisson offertes)

Pour tout renseignement et/ou inscription, vous êtes invités à contacter Béatrice Camus au 084/45 61 59 ou 0496 16 12 67 (de préférence après 19h)

Prix du mérite sportif
Inscrivez vos sportifs, vos équipes ou vos bénévoles !

Pour la 6ème année consécutive, nous remettrons les prix du Mérite Sportif afin de mettre en évidence les sportifs de nos villages qui ont excellé dans leur discipline par leurs résultats sportifs remarquables ou leur attitude sportive exemplaire durant la saison 2017-2018. Ces prix seront remis lors d'une cérémonie officielle au Centre sportif le samedi 26 mai 2018.
Inscrivez sans tarder les équipes et/ou sportifs qui vous semblent mériter ce prix honorifique ! Les candidatures doivent être rentrées au Centre sportif pour le 10 mai au plus tard.

Règlement et formulaire d'inscription sur
www.centresportiftenneville.be/activités/méritesportif

Pour nos aînés

Voici les dates des cours pour le mois d'avril :
Sports raquettes (tennis de table, badminton) : 10/04 - 17/04 - 24/04, de 10h à 11h
Yoga : 17/04 et 24/04, de 11h à 12h
Tir sportif : Pas cours en avril
Fit Gold (Gymnastique d'entretien) : 19/04 et 26/04, de 18h à 19h
Pilates : 21/04 et 28/04 de 9h30 à 10h30
AF : 4 € la séance ou carte de 10 séance + 1 gratuite pour 40 €
Contact : Benoit Charlier 0498 24 97 80

3e Biathlon de Printemps
Samedi 26 mai 2018
Carabine et pistolet à air 10 m
Cibles électriques Haring
« run & shoot » et « walk & shoot »

Ouvert à tous (à condition d'avoir suivi une séance d'initiation au tir)
Inscription : 6 € (date limite : 13 mai)
danielle.stiel@skynet.be 0498 83 60 50
Toutes les infos : www.centresportiftenneville.be

Stages au centre sportif : Eté 2018

Du 2 au 6 juillet : Stage Multisports : 3 groupes d'âge : 3 à 6 ans, 7 à 10 ans et +10 ans
Du 9 au 13 juillet : Stage Aventure : 3 groupes d'âge : 3 à 5 ans, 6 à 8 ans et +11 ans
Du 23 au 27 juillet : Stage perfectionnement Tir sportif pour les poussins et les benjamins (8 à 13 ans)
Etre affilié à un club de tir - 80€ la semaine
Du 6 au 10 août : Stage Koh Lanta : Pour les enfants de 10 ans et +
Du 13 au 17 août : Stage vélo : 4 groupes d'âge : 3 à 5 ans, 6 à 8 ans, 9 à 12 ans et + 12 ans
Du 20 au 24 août : Stage Girly (danse, step, fitness,...) : 2 groupes d'âge : 4 à 6 ans et 7 à 14 ans
Du 22 au 24 août : Stage à la carte pour les enfants à partir de 8 ans
22/08 : Hoverboard, Quad, Paintball (20 € la journée)
23/08 : Journée à Walibi (30 € la journée : transport et entrée à Walibi compris)
24/08 : Vélo, Accrobranche, kayak (30 € la journée : transport et entrées aux activités comprises)
Vous pouvez choisir de participer à une seule journée ou deux journées moyennant les prix donnés ou les trois jours pour 65€
Du 27 au 31 août : Stage découverte des clubs sportifs. 3 groupes d'âge : 3 à 6 ans (activités sur un thème), 7 à 10 ans et +10 ans (Multisports et Activités animées par les clubs de Tenneville : Volley, judo, tennis de table)
Du 27 au 31 août : Stage perfectionnement Tir sportif pour les cadets et juniors (de 14 à 21 ans)
Etre affilié à un club de tir - 80 € la semaine

Prix : 65 € (sauf tir sportif), 35 € si l'enfant ne vient que des demis-journées. 55€ pour les enfants suivants d'une même fratrie.
Horaire : Activités de 9h à 16h00. Garderie gratuite à partir de 8h et jusque 17h.
Clôture des inscriptions dès que le groupe est complet. Paiement à effectuer au plus tard 10 jours avant le début du stage sur le compte IBAN BE 48 0688 9506 7527 avec en communication "NOM + PRENOM de l'enfant + dates de stage". L'inscription n'est effective que lorsque le compte spécifique ouvert pour les stages sportifs est crédité. Nous nous réservons le droit de supprimer l'inscription si le paiement n'est pas exécuté dans le délai.

Inscription via le formulaire sur le site internet :
www.centresportiftenneville.be

Le mot de l'écopasseur

Avril = chauffage par le sol

Le chauffage par le sol concerne principalement les nouvelles habitations par rapport aux plus anciennes. Il est en effet plus facile de prévoir l'espace nécessaire à la base d'un projet même si installer un chauffage par le sol dans une habitation plus ancienne est tout à fait possible (mais déconseillée de par le fait de la difficulté technique qu'une telle installation peut engendrer).

Le principe

Le chauffage par le sol consiste à chauffer l'entièreté de la surface de plancher à une température maximale de 29 °C. La transmission de chaleur vers l'ambiance se fait alors principalement par rayonnement (de 20 à 30 % de convection).
Deux sources d'énergie peuvent être utilisées :

⇒ L'électricité, par exemple sous la forme d'une "feuille chauffante" parcourue par un courant et placée sous le revêtement de sol.

⇒ L'eau chaude, sous forme d'une conduite qui parcourt la chape de plancher suivant un maillage plus ou moins serré.

Que des avantages ?

Les avantages sont nombreux : diffusion homogène de la chaleur, toucher agréable permettant de marcher pieds nus chez soi, système relativement esthétique (car invisible), espace libéré des radiateurs, chauffage silencieux, très peu d'entretien une fois installé,…

De plus, cet équipement peut être adapté à toutes les formes d'énergies : gaz, fioul, géothermique, électrique ou solaire et il est financièrement très intéressant à l'utilisation puisqu'il permet une économie d'énergie d'environ 15% comparé à un chauffage traditionnel.

Mais tous les planchers ne sont malheureusement pas adaptés à ce type de chauffage et l'investissement de départ reste élevé. De plus, certains problèmes de santé peuvent apparaitre (mycoses,…), etc.

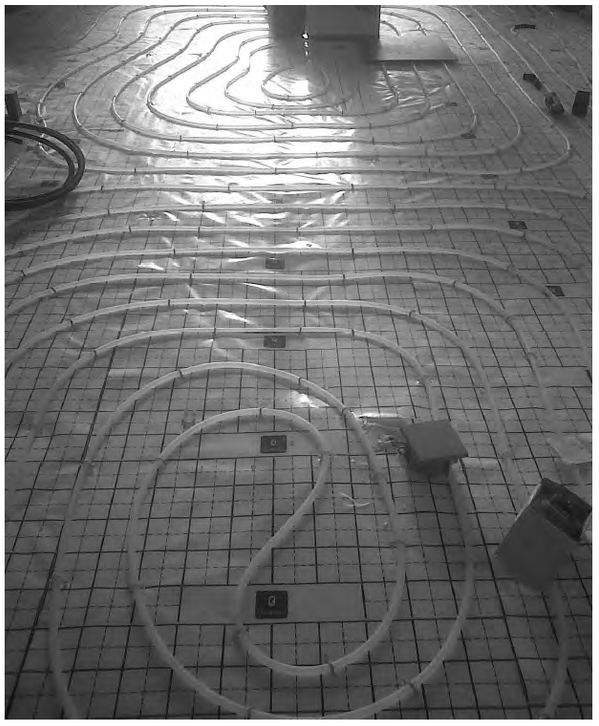

ecopasseur
Bertogne, Sainte-Ode, Tenneville

Contact :
Thibault Delcorde, écopasseur
ecopasseur.btso@outlook.com.
Présent le mardi de 8h30 à 16h à la maison communale où il peut être joint au 084 45 00 55.

Pages blanches et Pages d'or : procédure de désinscription

La Commune de Tenneville s'associe à FCR Média, l'éditeur des versions imprimées des annuaires des pages blanches et des pages d'or, pour lancer une opération d'abandon des bottins.
Si vous n'utilisez plus l'annuaire papier, nous vous encourageons vivement à vous désinscrire via Internet via le formulaire que vous trouverez à l'adresse suivante : http://www.pagesdor.be/businesscenter/desinscrire-guides

Les personnes qui se désinscrivent avant le 15/10/2018 ne recevront plus d'exemplaire de l'annuaire lors de la prochaine distribution. Les désinscriptions postérieures à cette date s'appliqueront à la distribution suivante.

Les informations restent disponibles sur Internet aux adresses suivantes :
www.pagesdor.be et www.pagesblanches.be
Ou via l'application pagesdor.be

pagesdor.be pagesblanches.be

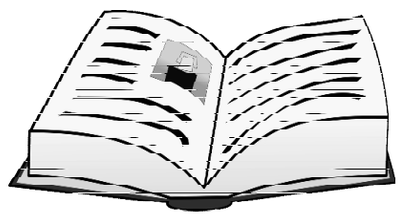

Rencontres entre professionnels du tourisme

60 minutes pour se rencontrer, s'informer, réseauter. N'hésitez pas à participer au nouveau rendez-vous entre professionnels du Tourisme. Avis aux propriétaires de gîtes, restaurateurs, gestionnaires d'attraction, tout opérateur de la Commune de Tenneville impliqué directement dans le secteur est le bienvenu.

S'informer sur une thématique spécifique et se rencontrer autour d'un petit-déjeuner, telle est l'idée portée par « Les P'tits Matins du Tourisme ». Ce nouveau rendez-vous entre professionnels du Tourisme est proposé conjointement par le GAL Nov'Ardenne, la Grande Forêt de Saint-Hubert et la Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert.

Le mercredi 28 février a eu lieu la première édition au Domaine du Château de Freux. Ils étaient une trentaine à se retrouver à 8h autour de la thématique « La Wallonie Insolite ». Présentation générale et données concrètes ont été apportées aux participants qui ont pu, au gré des interventions, (re)découvrir différentes saveurs issues de ce terroir ardennais.

Ces rencontres aborderont à chaque fois un sujet, une bonne pratique, une nouveauté, qui concerne le secteur touristique. Elles ont pour objectif de créer la rencontre (entraide, partenariat, cohérence, coordination, etc), informer et professionnaliser, veiller à l'amélioration continue de l'offre.

Les prochains rendez-vous auront lieu :
- le 25 avril dans la Commune de Tellin : L'animation numérique : votre accompagnement numérique touristique
- le 27 juin dans la Commune de Libin : La Marque Ardenne : quoi de neuf ? Pourquoi y adhérer ?
- le 29 août dans la Commune de Saint-Hubert : Mangeons malin : des produits de terroir pour vos touristes

Infos :
GAL Nov'Ardenne asbl 061 65 69 31
Grande Forêt de Saint-Hubert asbl 084 37 95 05
Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert asbl 061 61 30 10

Autre nouveauté : La Forêt des Délices, le guide gourmand 2018
La Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert a édité un guide gourmand intitulé « La Forêt des Délices ». Au menu de cette brochure toute en saveurs, disponible gratuitement : les circuits gourmands « Saveurs en terre celte » et « Saveurs inattendues », les adresses des producteurs locaux, des ateliers 100% gourmands, des boutiques 100% terroir, les cavistes, des recettes, les restaurants/brasseries/salons de dégustation/snacks.

Fête du PNDO à Rogery : appel aux participants

Parc naturel
DES DEUX OURTHES

Pour la treizième édition de sa fête annuelle, c'est la Commune de Gouvy qui accueillera tous les acteurs du Parc naturel des deux Ourthes dans le village de Rogery, le dimanche 24 juin prochain.

Cette année, c'est LA LAINE qui sera notre « fil conducteur ». De nombreuses animations lui seront dédiées : concours de tonte de mouton, explication de la filière laine, démonstration de chien de berger, réalisation d'œuvres artistiques…

La fête du parc naturel, c'est avant tout un excellent moment de convivialité avec, entre autres, au programme :
- Un marché des artisans d'art et de bouche des six communes du parc naturel.
- Une exposition de peintres et photographes locaux.
- De très nombreuses animations et démonstrations pour petits et grands.
- Et tout au long de la journée, vous pourrez vous restaurer au son des animations musicales.

Bref… Une belle journée à tisser en famille !

Ceci vous concerne ! Que vous soyez artisan, producteur, artiste, passionné, enseignant… si vous souhaitez participer activement à notre manifestation, n'hésitez pas à nous contacter, vous pouvez déjà vous inscrire, la participation est gratuite !

Nous cherchons aussi des passionnés sachant laver, carder, teindre, filer, feutrer, aiguilleter, tisser, tricoter ou encore crocheter de la laine. Vous êtes passionné par l'une de ces techniques et vous seriez d'accord de montrer ce savoir-faire au grand public ? Contactez-nous ! »

Pour plus d'infos : michelle.paligot@pndo.be ou 061 210 400

Les tables secrètes débarquent chez nous

La « Table Secrète » des communes de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne aura lieu le vendredi 3 août 2018 à 19h00.

Organisé par l'Agence de Développement Local, en collaboration avec les SI des 3 communes et les administrations communales, cet événement sera l'occasion de mettre en avant le savoir-faire d'un chef de la région dont la mission sera de sublimer les produits locaux.

Le prix du menu est fixé à 60 € par personne : Apéritif et ses mises en bouche, entrée, plat, dessert, café et mignardises – chaque plat sera accompagné d'un verre de vin compris dans le prix du menu.

Mais au fait, c'est quoi une table secrète ?

L'évènement fait partie du concept des « Tables Secrètes 2018 ». Quelque-part sur les territoires namurois et luxembourgeois, 13 mystérieux dîners, ouverts à tous, prennent place dans des lieux insolites ou remarquables, là où personne n'aurait imaginé dresser une table pour 100 convives.

Le principe est simple :

⇒ le lieu du repas est gardé secret (Tenneville ? Sainte-Ode ? Bertogne ?) ; les participants ne le découvrent que la veille.

⇒ Des chefs et restaurateurs de qualité sortent de leur cuisine pour vous préparer, sur place, un menu constitué de produits locaux.

Qu'on se le dise, ne tardez pas à réserver vos places et vivez un moment inoubliable, tant au niveau des papilles, du lieu, des rencontres que de l'ambiance... magique.

Les réservations sont encore possibles via le site www.tables-secretes.be

Houmont (Sainte-Ode)
Dimanche 22 avril 2018 de 7 à 15h
Marche Adeps
Organisée par et au profit de l'asbl Mariam Faso. Salle du syndicat d'initiative
Petite restauration et bar.

Football : les matchs de nos équipes premières

31-03-2018 14:00 HALTHIER A TENNEVILLE
02-04-2018 15:00 TENNEVILLE MORMONT B
08-04-2018 15:00 MELR.-HOTTON ATENNEVILLE
15-04-2018 15:00 TENNEVILLE COMPOGNE
17-04-2018 20:00 TENNEVILLE WAHA-MARCHE
22-04-2018 15:00 GOUVY A TENNEVILLE
29-04-2018 15:00 TENNEVILLE SART
01-05-2018 15:00 WINALOISE TENNEVILLE

01-03-2018 15:00 CHAMPLON A ARLON JL A
02-04-2018 15:00 CHAUMONT CHAMPLON A
08-04-2018 15:00 CHAMPLON A LA ROCHE
14-04-2018 20:00 CHAMPLON A EREZÉE
17-04-2018 20:00 CHAMPLON A LIBRAMONT
21-04-2018 20:00 CHAMPLON A NOTH.-POST A
24-04-2018 20:00 CHAMPLON A ST LÉGER
29-04-2018 16:00 MX-DT-VIRTON A CHAMPLON A

31-03-2018 15:00 CHAMPLON B COBREVILLE
02-04-2018 15:00 STE ODE CHAMPLON B
08-04-2018 14:30 CHAMPLON B LÉGLISE
10-04-2018 20:00 CHAMPLON B GIVRY B
15-04-2018 14:30 CHAMPLON B ST PIERRE
22-04-2018 14:30 CHAMPLON B VAUX-SUR-SÛRE
28-04-2018 20:00 ASSENOIS CHAMPLON B

Extra Poney ASBL à Journal
Stages de Pâques
Du lundi 2 au vendredi 6 avril
Différentes formules :
En journée, en soirée, etc
Infos : info@extraponey.eu

Cens
Grand feu
Samedi 31 mars
Organisation: Aux Quatre Vents

Voici le « jumelage » du mois composé uniquement de noms de villages, par J.-M. Docquier.
Hamont Anhée Denée Cens On Havay Peer
My Auffe Hamme Dalle Lesve Hotte Heyd

Solution : A mon année de naissance on avait permis aux femmes d'aller voter

Le calendrier des manifestations

Avril

Jeudi 5 avril 3x20 Tenneville
Vendredi 6 avril Marché fermier Tenneville
Jeudi 26 avril Atelier découverte Tenneville Culture
Samedi 28 avril Spectacle de l'école de Tenneville

Mai

Dimanche 20 mai Brocante rue de la Forge
Samedi 26 mai Rencontre avec des sportifs

Le parc à conteneurs sera fermé :

Samedi 31 mars
et lundi 2 avril 2018
(week-end de Pâques).

AIVE

Ramassage papiers-cartons : Samedi 5 mai 2018
ATTENTION : veuillez déposer vos papiers-cartons avant 9h devant votre habitation.
Les groupements ne peuvent garantir le ramassage des dépôts effectués après 9h.
Le ramassage sera effectué par la RES Champlon

Un Tennevillois sur le podium des Legend Boucles

Le 4 février dernier, le pilote tennevillois Fred Caprasse, est monté sur le podium du rallye des Legend Boucles de Bastogne, qui traversaient notre Commune. Il nous livre ses impressions à l'issue d'un week-end fort en émotions.

« Au surlendemain de notre événement annuel des Legend Boucles de Bastogne 2018, mon copilote Geoffrey et moi-même souhaitons amplement remercier nos supporters, pour avoir participé avec nous à cette course.

Petit débrief du weekend fort en émotions et sensations, durant lequel nous avons pu rivaliser avec les meilleurs, tels Neuville, Duval, Munster, Bouvy, Verreydt et autres maîtres de cette discipline si complexe qu'est le rallye.

Lors des tests du jeudi, nous avons pu peaufiner les derniers setups de la voiture, le tout pour conditionner au mieux ce week-end fabuleux.

À l'entame de la course, dès le samedi matin, nous imposions notre rythme directement en signant un 3ème temps dans la spéciale de Tenneville. Tout de suite dans le bain, nous avons continué à hausser notre rythme et maximiser les risques. Les dernières spéciales de la journée se sont déroulées dans des conditions piégeuses et apocalyptiques. Avec tellement de neige que nous ne voyions même plus les traces de la voiture précédente, partie 1 minute auparavant. Nous rentrons à Bastogne le samedi en 3ème position, juste derrière Neuville,

Duval & Munster (Neuville roulant hors classement). Bel atout pour démarrer la journée de dimanche sous des conditions assez difficiles, avec neige & verglas pour les 4 premières spéciales. Nous avons géré notre journée de main de maître en bétonnant notre 3ème place, signe de notre premier podium en rallye et non des moindres : celui des Legend Boucles de Bastogne. (4ème course en rallye). Nous terminons dès lors 3ème au classement général (300 concurrents), 1er pilote de la Province de Luxembourg (71 concurrents locaux au total) et surtout, belle surprise finale, 2ème du Challenge Terre (classement pour la journée du dimanche).
Geoffrey et moi-même souhaitons vous remercier pour votre soutien et pour nous avoir permis de réaliser cette course fabuleuse et ô combien importante médiatiquement. Merci à tous nos supporters. »

Un reportage complet consacré au pilote Fred Caprasse durant les Boucles est consultable sur www.tvlux.be

Tenneville

Ardenne

Parc naturel
DES DEUX OURTHES

Editeur responsable : Nicolas Charlier, Echevin, Grand-rue 196 bte 4 6971 Tenneville
Conception graphique : Administration communale de Tenneville
Contact : Leslie Bosendorf - leslie.bosendorf@tenneville.be - 084 45 00 53
Pour publication, prendre contact pour le 10 du mois précédent.
Abonnement postal (hors commune de Tenneville) : 084 45 00 40
Impression : Impribeau - Beauplateau (Sainte-Ode)
Photo couverture : « Le printemps est venu, comment, nul ne l'a su » - photo d'Annie Lebeau prise à Journal